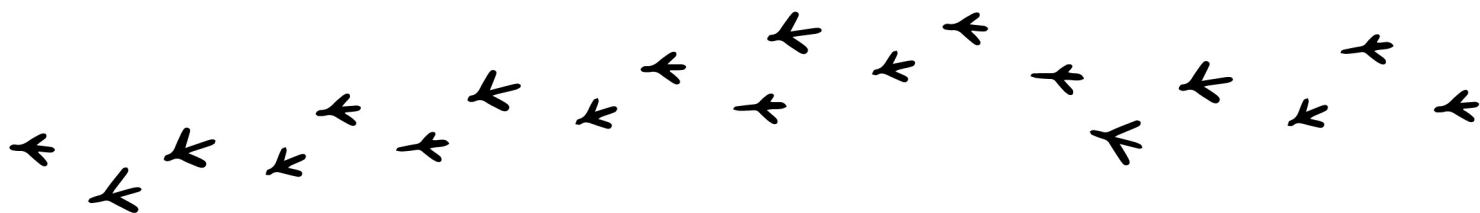


Convention de partenariat



Accompagnement vers
l'autonomie : une école du dehors.



Cette convention vise à clarifier les conditions du partenariat établi entre le CRIE de Mouscron asbl, nommé CRIE ci-dessous et l'enseignant.e de l'école ...

L'école du dehors n'est pas une mode, mais bien une démarche concrète et ambitieuse pour revisiter certains modes éducatifs. Elle demande un véritable engagement. Elle se pratique donc par tous les temps (sauf conditions dangereuses : orages et vents moyens > 50 km/h ou rafales supérieures à 70 km/h) et en toute saison et impliquera (si autorisé sur le site) la présence d'un feu.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le CRIE de Mouscron et c'est pourquoi cette convention se contracte d'abord avec l'enseignant.e.

Cette convention porte sur une année scolaire () et **ne sera pas renouvelée l'année suivante puisqu'elle vise avant tout à rendre l'enseignant.e autonome** dans son désir de sortir avec sa classe.

Nous entendons par animation, une période de 3h avec maximum 25 enfants (une animation de 9h à 15h sera donc comptée comme 2 animations).

Nos engagements

- notre ambition est de vous autonomiser afin que vous puissiez rapidement animer "sans nous"
- nous sommes donc disponibles pour vous aider dans la préparation des sorties
- nous avons de nombreuses ressources à vous fournir (webinaire / fiches / trucs et astuces)
- nous sommes présents pour effectuer un débriefing après chaque sortie
- nous vous aidons à trouver un lieu propice de sortie

Vos engagements

- vous prenez une part active dès le début. Concrètement cela signifie que vous animez avec nous dès le début (en portant une séquence et nous le reste)
- à un peu plus de la moitié du projet, vous animerez seul.e une sortie et nous serons accompagnant-observateur. Un bilan sera réalisé juste après.
- pourquoi ? car préparer et animer "seul" rend visible les difficultés "cachées" => ce qui permet de réagir avant la fin du projet
- après votre sortie en solo, nous co-animerons à part égale les sorties restantes jusqu'à la fin du projet (en ce y compris la préparation des activités)
- l'école s'engage à s'équiper dès le début avec un peu de matériel (voir pistes données lors de la concertation) et à permettre la réalisation de feu durant les animations.
- à la fin de chaque sortie, un suivi - échange sera effectué => vous devez prendre contact avec l'animateur référent ou remplir le doc prévu dans un délai de 2 jours après la sortie.
- si l'enseignant.e est remplacé.e en cours d'année, cette convention sera résignée.

Les causes de fin de partenariat

Si la co-animation ou la réalisation des bilans d'après sortie ne sont pas réalisés, nous nous autorisons à mettre fin à ce partenariat après 3 manquements.

Si vous constatez en cours de projet que l'école du dehors n'est en fait pas pour vous, vous pouvez demander à cesser ce partenariat

Report ou annulation d'animations

Le report ou l'annulation d'animation, ainsi que la modification des ses horaires nécessitent un accord préalable des deux parties. En cas de forces majeures (bus absent, météo dangereuse, site inaccessible, maladie...) la date d'animation sera reprogrammée dans la mesure des disponibilités des animateurs.

Fait le à

en autant d'exemplaires que de signataires

Pour le CRIE de Mouscron

L'enseignant.

La direction